

La Crazette

Numéro 21 – Octobre 2012



Dans ce numéro

- 1 Edito
- 1 Echos du Conseil Municipal
- 3 Intercommunalité
- 3 C'est à Cras !
- 4 Divers

Edito

Chers habitants de CRAS,

L'événement de septembre, c'est bien sûr la rentrée scolaire. 93 écoliers ont rejoint les écoles de Cras et Morette.

La classe maternelle de Cras compte un effectif de 28 élèves. Quant à la classe de cycle III, elle dénombre 24 enfants, dont 10 de CE2 et 14 de CM2.

A Morette, où fonctionnent également 2 classes, les enfants ont été répartis selon les niveaux suivants : 9 en CP et 11 en CE1 soit 20 élèves dans une, et 5 de CE1 plus 16 de CM1 soit 21, dans la seconde. Les enseignants ainsi que les personnels ATSEM, dont le professionnalisme n'est plus à démontrer, encadrent avec compétence et bienveillance tout ce petit monde et laissent dès à présent augurer du succès de l'année scolaire 2012-2013.

Les plus grands ont quant à eux rejoint le collège de TULLINS ou les lycées de MOIRANS, VOIRON, ou SAINT-MARCELLIN, selon les filières choisies.

Concernant la vie communale et les projets mis en œuvre, le grand chantier de rénovation et d'extension du cimetière est bien avancé. Les travaux ne seront toutefois pas entièrement terminés pour La Toussaint. La commission cimetière travaille sur l'élaboration du règlement nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble que constituent le cimetière traditionnel, le columbarium et le jardin du souvenir.

Je vous souhaite une bonne lecture du numéro 21 de notre journal communal, l'information vous le savez, étant pour l'équipe municipale une préoccupation constante...

Recevez mes respectueuses salutations.

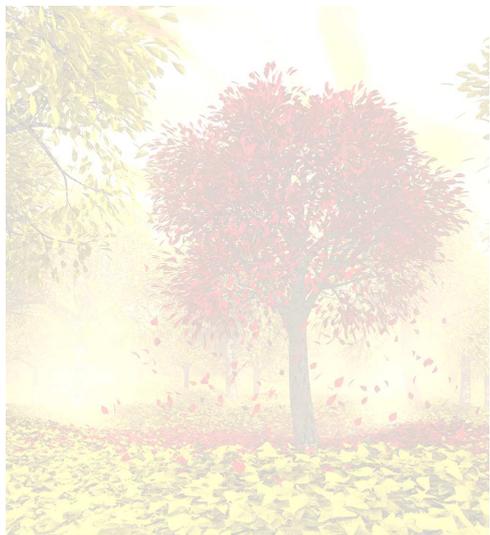
Nicole DI MARIA

Echos du Conseil Municipal

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2012

MISE EN ŒUVRE DU SHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2012213-0014 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Vercors Isère et Vinay, en date du 31 juillet 2012, destiné à renforcer la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.



Ce projet répond à l'objectif de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, poursuivi par LA LOI N° 2012-280 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités, dite Loi RCT.

La fusion des 2 communautés été prescrite par le schéma départemental de coopération intercommunale (CDCI) et rendu exécutoire par arrêté du 20 décembre.

« Considérant que les périmètres respectifs des communautés de communes de Vercors Isère (CCVI) et de Vinay (CCV) constituent ensemble un périmètre doté d'atouts complémentaires, tant en termes de développement économique qu'en termes d'aménagements de l'espace.

Considérant que ces communautés gèrent parallèlement des compétences, pour une grande partie comparables et que les enjeux auxquels ces intercommunalités doivent aujourd'hui faire face nécessitent que des réalisations soient conduites à plus grande échelle ».

Sous réserve de l'accord des conseils municipaux, ou de l'exercice par le préfet de son pouvoir de « passer outre », la procédure s'achève par l'adoption d'un arrêté qui d'une part prononce la fusion et d'autre part fixe les compétences du nouvel EPCI.

Le Conseil Municipal délibère et entérine l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des 2 communautés de communes précitées.

Approbation du projet de statuts :

- Projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité après annexion de la communauté de communes de Vercors-Isère.

Madame le Maire explique que des réunions de travail ont été organisées entre la communauté de communes de Vercors Isère et la communauté de communes de Vinay qui ont permis de rédiger un projet de statuts de la future communauté de communes Vinay-Vercors issue de la fusion des 2 communautés de communes.

Le Maire précise que l'article IV de ce projet de statuts précise les règles de composition fixées comme suit : chaque commune dispose d'un siège augmenté d'un par tranche de 500 habitants au-delà de 500. »

Concernant la commune de CRAS, pour une population de 460 habitants, la commune disposera d'un siège de titulaire et un siège de suppléant.

Le Conseil municipal délibère sur cette base et entérine le projet de statuts de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Il désigne pour représenter la commune au sein de ce nouvel établissement intercommunal :

- 1 délégué titulaire : Nicole DI MARIA
- 1 délégué suppléant : Bernard GAILLARD

SECURISATION DU VILLAGE – POSE DE NOUVEAUX PANNEAUX REGLEMENTANT LA VITESSE ET LE SENS DE CIRCULATION

Madame le Maire explique que la vitesse toujours excessive dans le village, tant sur les départementales 153 que 201, ainsi que sur les voies communales a amené les élus à envisager une réglementation de la vitesse et la pose de panneaux de réglementation à 30 à l'heure à chaque entrée de village, ainsi que la mise en sens interdit sauf desserte locale à l'entrée de deux voies communales.

Le Conseil délibère à l'unanimité afin que le Maire puisse prendre les arrêtés nécessaires

GAZ DE SCHISTE

Lors de la séance du conseil municipal en date du 18 juin, une délibération avait été prise marquant l'opposition de la commune aux forages pour l'extraction de gaz de schiste.

Monsieur le Préfet de l'Isère alerte la commune sur l'irrégularité d'une telle délibération, la gestion du sous-sol relevant de la seule autorité de l'Etat.

Madame le Maire propose au conseil municipal le retrait de la délibération entachée d'illégalité et son remplacement par une motion qui reprendra les mêmes termes et que les services de l'Etat seront tenus de prendre en compte.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la motion.

CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Présentation de la nouvelle secrétaire, Madame Chantal FABIANI.

Suite à l'obtention par Madame VALETTE, d'un poste dans une autre commune, et à l'embauche de Madame Chantal FABIANI sur le poste de secrétariat de mairie de CRAS, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2e classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les travaux en cours** : cimetière, cheminement piétonnier le long de la départementale 153, travaux de réhabilitation de la départementale 201 secteur de l'église, travaux d'assainissements 2ème tranche du Moulin ; évocation des nuisances provisoires pour les riverains, circuits possibles de déviation en partenariat avec le Département.

- **Propriété communale (ex locaux David)**

Proposition de convention avec la société APLOMB, chargée d'organiser des formations professionnelles complémentaires aux formations éducation nationale.

Des stages professionnels de 12 stagiaires en bâtiment pourraient avoir lieu dans une partie du bâtiment en dur (environ 120 m2 pourraient être mis à disposition).

Cette mise à disposition se ferait gratuitement. L'utilisateur financerait les charges d'eau et d'électricité.

En contrepartie, les stages pourraient se faire sur des travaux réels de la commune, à charge pour elle de faire l'approvisionnement en matériaux.

Cette mise à disposition, définie par une convention, serait précaire et révocable, l'équipe municipale n'ayant pas encore défini précisément le devenir de ce tènement immobilier.

Avis favorable du conseil municipal, sous réserve d'un examen attentif du modèle de convention à établir.

- **Présentation du document établi par la DDT sur les ouvrages d'art**

Les ponts situés sur le territoire communal nécessitent quelques travaux en particulier il est demandé une ré-hausse des garde-corps. Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2013.

La séance est levée à 23 heures.

Intercommunalité

PASSERELLE SANTE

Depuis mars 2008, l'équipe de Passerelle Santé, lieu de 1ère écoute et d'orientation confidentiel, anonyme, gratuit et sans rendez-vous, accueille les adolescents, les jeunes, leurs parents et les adultes en situation de précarité.

Passerelle Santé est ouvert les mercredis et les jeudis (hors vacances scolaires) de 14h à 17h au 5 boulevard du Champs de Mars à St-Marcellin.

Les habitants de Sud-Grésivaudan, s'ils sont parents, enfants, ados, jeunes ou adultes en situation de précarité peuvent se présenter sur le lieu sans rendez-vous. Ils seront reçus en 1er accueil puis orientés en fonction de leurs besoins. Ils pourront, si nécessaire, bénéficier d'entretiens individuels psychologiques non thérapeutiques sur place et toujours sans rendez-vous (maximum 4 entretiens).

PAYS DE SAINT MARCELLIN COMMUNAUTE DE COMMUNES - Service Prévention Santé-Social - Chargée de développement - Maison de l'économie - Rue du colombier - BP 63 - 38160 Saint Marcellin - Interlocutrice : Nathalie GRET - 04 76 38 45 48 - nathalie.gret@pays-saint-marcellin.fr

OFFICE DU TOURISME

Le programme des manifestations de l'Office du tourisme de la Communauté de Communes de Vinay est accessible sur le site otvinay@sud-gresivaudan.org

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

La mise à jour de la liste des Assistant(e)s Maternel(le)s de la communauté de Communes de Vinay est disponible en Mairie.

C'est à Cras

CEREMONIE DES VŒUX 2013

Le maire, le conseil municipal, les employés communaux, vous accueilleront avec plaisir autour du verre de l'amitié, vendredi 11 janvier 2013 à 19 heures 30 à la salle Marcel Gaillard. Nous en profiterons pour remercier Anita VALETTE, secrétaire de mairie à CRAS pendant une décennie, récemment nommée à BREZINS, commune plus proche de son domicile.

ADMR : « AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL »

Personne ne peut ignorer les services majeurs que nous confère cette association : aide aux personnes en difficulté passagère, soins et services à domicile pour les personnes âgées, portage des repas, etc. Bref une association d'intérêt général.

Afin d'apporter une modeste participation au fonctionnement de cette association, traditionnellement, la commune participe à une vente de brioches à domicile. Cette vente aura lieu le samedi après-midi 12 janvier 2013 et se poursuivra si besoin dimanche matin 13. Des groupes de 2 personnes seront constitués pour participer à cette opération. Les personnes souhaitant s'associer aux élus peuvent se faire connaître en mairie.

NOËL DES AINES

Suite à la réunion du CCAS, mardi 2 octobre, il est proposé, pour cette année 2012, une sortie gastronomique dans le département de l'Ain. Au menu, « repas grenouilles ».

Cette sortie aura lieu le samedi 6 avril 2013 et nous la partagerons avec les aînés de MORETTE. Un courrier avec papillon-réponse sera adressé aux personnes concernées. Celles et ceux qui ne pourront participer à cette sortie pour raison de santé ou cas de force majeure recevront à l'approche de Noël la visite de 2 personnes du centre communal d'action sociale, qui leur remettront un colis gourmand.

LIRE ET FAIRE LIRE EN ISERE

Depuis 2008, à l'initiative de Madame PIERROT, Conseillère Municipale à CRAS, l'action lire et faire lire, dont l'objectif éducatif et culturel est de transmettre aux enfants le plaisir de lire, fonctionne dans les écoles de CRAS et MORETTE.

Le principe est simple : des lecteurs bénévoles, retraités ou âgés de plus de 50 ans vont lire des histoires à un petit groupe d'enfants volontaires (2 à 6 enfants). Les séances de lecture sont organisées de façon régulière, toutes les semaines et toute l'année scolaire. Elles durent environ 30 minutes et se déroulent dans les locaux scolaires.

Madame PELLETIER, directrice d'école honoraire a pris le relais et assume la gestion locale de cette action.

L'association recherche des lecteurs bénévoles. Si vous êtes intéressé(e) merci de contacter la mairie (CRAS ou MORETTE).

UN VILLAGE ANIMÉ AVEC « ATOUT CRAS »

En juin, tels des Robins des Bois, deux groupes de Cralins Cralines se sont rassemblés sur le parking de la salle des fêtes Marcel Gaillard pour une initiation au Tir à l'Arc organisée par Atout Cras, sous la houlette d'un moniteur. Cibles et ballons furent transpercés dans une ambiance attentive et sympathique, qui se prolongea assez tard par un pique-nique pris en commun au bord de la Pérola.



Début juillet plus d'une centaine de personnes s'est retrouvée dans les locaux de l'école maternelle René Mermet-Gerlat pour fêter dans la joie et la bonne humeur le début des vacances. Les jeunes scolaires de l'Echo de la Pérola, dirigés par Armelle Effantin, ont égayé la soirée en jouant quelques airs classiques. Un petit groupe de jeunes tullinois a également enchanté l'assistance malgré les avatars de Jupiter.

Fin juillet, la fête du village apporta son lot d'animation avec le concours de boules préparé et animé par Guido Martoia où une trentaine de doublettes participa à la conquête du trophée. Les plus jeunes pratiquèrent différents jeux d'adresse. Tout le monde se retrouva le soir pour partager en commun le fameux repas « petite friture ».



En ce mois de septembre, l'activité gymnastique redémarre. L'association Atout Cras propose à nouveau durant la saison 2012-2013 son cours de gymnastique pour tous : hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, sportifs ou non. Encadré par un animateur sportif diplômé d'Etat, il a lieu chaque mercredi de 18h30 à 19h30 dans la salle de motricité de l'école maternelle René Mermet-Gerlat à Cras. La cotisation annuelle à cette activité est de 99€ (possibilité de régler en 3 fois) pour environ 33 séances. Un certificat médical est à apporter lors de l'inscription. Des renseignements complémentaires peuvent être fournis au 04.76.07.88.15.

Le 11 novembre un repas à thème sera à nouveau proposé à tout le village ; Cette année nous visiterons le « plat Pays » cher à Jacques Brel : la Belgique. Nous vous en dirons plus courant octobre.

Une soirée « jeunes » est également envisagée en novembre.

Atout Cras remercie celles et ceux qui apportent leur aide lors de ces différentes manifestations.

Divers

LUTE CONTRE L'AMBROISIE

Détruisez l'ambrosie avant qu'elle ne soit en FLEURS !
Pourquoi ? Les pollens d'Ambrosie peuvent provoquer des réactions allergiques : rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites, urticaire, eczéma.

L'ambrosie pousse : sur les remblais et chantiers, les terres à l'abandon, les lotissements, dans certains champs.

AGIR ! La plante doit être éliminée : par l'arrachage (avec port de gants), en semant des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne, etc.) sur les zones non cultivées, par un fauchage fin juillet répété fin août.

DECHETERIE DE VINAY ET DE SAINT SAUVEUR

Le SICTOM vous informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, l'accès aux déchèteries de Vinay et de Saint Sauveur devrait se faire à l'aide des badges permettant l'ouverture des conteneurs d'ordures ménagères.

Ce nouveau système permettra :

- de contrôler les personnes entrantes et donc d'interdire ou de faire payer l'accès aux personnes venant de l'extérieur du territoire,
- de facturer les professionnels (badges particuliers pour les professionnels) au même titre que les paysagistes.

DISQUE DE STATIONNEMENT « BLEU »

Un nouveau modèle normalisé est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Il s'agit du disque aux couleurs européennes. Il ne comporte qu'une seule fenêtre avec l'heure d'arrivée. Le défaut d'utilisation de ce nouveau disque peut-être sanctionné par une amende de 17 euros.

COMPTEURS D'EAU

Pensez à protéger votre installation du gel afin d'éviter des désagréments sensibles sur les factures d'eau.

La Crazette

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cras - 12 route des Ecoles - 38210 CRAS -
Tel 04 76 07 94 10 - Fax 04 76 07 55 87
Courriel : mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication : Valérie VIEUX-MELCHIOR

Commission information et communication :
Valérie VIEUX-MELCHIOR - Franck MICHEL

Ne pas jeter sur la voie publique